



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2021-619

PUBLIÉ LE 9 NOVEMBRE 2021

# Sommaire

## **Cour administrative d'appel de Paris /**

75-2021-11-05-00012 - Décision du 5 novembre 2021 **??** portant nomination du président titulaire et du président suppléant **??** de la Chambre régionale de discipline des architectes d Ile-de-France (1 page)

Page 3

Cour administrative d'appel de Paris

75-2021-11-05-00012

Décision du 5 novembre 2021  
portant nomination du président titulaire et du  
président suppléant  
de la Chambre régionale de discipline des  
architectes d Ile-de-France

**Décision du 5 novembre 2021  
portant nomination du président titulaire et du président suppléant  
de la Chambre régionale de discipline des architectes d'Ile-de-France**

La Conseillère d'Etat,  
Présidente de la Cour administrative d'appel de Paris

Vu la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture, notamment son article 27 ;

Vu la proposition formulée par le Président du Tribunal administratif de Paris le 4 novembre 2021 ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Marie-Noémie PRIVET, première conseillère au Tribunal administratif de Paris, est nommée présidente titulaire de la Chambre régionale de discipline des architectes d'Ile-de-France, en remplacement de M. Olivier COTTE.

**Article 2** : M. Pierre LALOYE, président au Tribunal administratif de Paris, est nommé président suppléant de la Chambre régionale de discipline des architectes d'Ile-de-France, en remplacement de Mme Marie-Noémie PRIVET.

**Article 3** : La présente décision sera notifiée au président du Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Ile-de-France, au président du Tribunal administratif de Paris, à Mme Marie-Noémie PRIVET, à M. Olivier COTTE et à M. Pierre LALOYE.

**Article 4** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Paris, le 5 novembre 2021  
La Conseillère d'Etat, Présidente de la Cour  
administrative d'appel de Paris  
SIGNÉ  
Pascale Fombeur